PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance publique précédente

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent. Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV de la séance précédente

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : PV de la séance précédente.

~~**4. Informations budgétaires**~~

~~Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.~~
~~Article budgétaire :~~
~~Avis de légalité de la Directrice financière :~~

~~**5. Subvention**~~

~~Pouvoir subsidiant :~~
~~Montant :~~

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian
Téléphone : 081.39.60.70
Courriel : florian.goosse@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : « Je cours pour ma forme 2026 » et « Je marche pour ma forme » du 13 avril 2026 au 1er juillet 2026
Séance du Conseil communal du : 16 mars 2026

1.Exposé du dossier
Prolongation de l'opération « Je cours pour ma forme » et « Je marche pour ma forme en 2026
Les formations dureront 12 semaines et débutera le 13 avril 2026 pour se terminer le 1er juillet 2026.
Une session d'automne 2026 sera programmée.
L'inscription pour « Je cours pour ma forme » sera de 35€ par session et le défraiement pour les coachs sera de 25€/séances soit une séance encadrée par semaine.
L'inscription pour « Je marche pour ma forme » sera de 50€ par session et le défraiement pour les coachs sera de 25€/séances soit 2 séances encadrées par semaine
Les dépenses totales seront de 250€/session plus l'assurance de 5€/participant (une fois l'an)
Une convention entre la commune de Profondeville et l'asbl « Sport et santé » devra être conclue ainsi qu'une convention de volontariat entre les animateurs et la commune de Profondeville.

2. Proposition de décision
De s'inscrire dans l'Opération « Je cours pour ma forme 2026 » et « Je marche pour ma forme » du 13 avril 2026 au 1er juillet 2026.
De fixer la contribution des participants à 35€ pour les 12 séances de la session de « Je cours pour ma forme » (1 séance encadrée/semaine) et de 50€ pour la session de « Je Marche pour ma forme » (2 séances encadrées/semaine).
De fixer le défraiement des animateurs à 25€/séance (1 séance/ semaine pendant 12 semaines) pour « Je cours pour ma forme »
De fixer le défraiement des animateurs à 25€/séance (2 séances /semaine pendant 12 semaines) pour « Je marche pour ma forme soit 50€/semaine
De signer une convention de partenariat avec l'asbl « Sport et Santé »
De signer une convention de volontariat entre les coachs et la commune

3. Projet de délibération et pièces justificatives

4. Informations budgétaires

Article budgétaire : 764/124-48

5. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale
Téléphone : 081/42.02.20
Courriel : pascale.willame@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : INASEP - Assemblée générale extraordinaire (AGE) du 08 avril 2026.
Séance du Conseil communal du : 16 mars 2026

1. Exposé du dossier

Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire de INASEP qui se tiendra le 08 avril 2026 et dont l'**OJ** est le suivant :
1. Présentation du rapport de gestion, du bilan, du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes (réviseur) et proposition d'approbation des comptes 2024 **corrigés** et de l'affectation des résultats 2024
2. Décharge aux Administrateurs
3. Décharge au Collège des contrôleurs aux comptes.

2. Proposition de décision
- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives
Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Balfroid Laurence
Téléphone : 081/42.02.18
Courriel : laurence.balfroid@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : « Présentation de projet et de demande d'autorisation, Nage en eaux libres-Meuse à Godinne
Séance du Conseil communal du : 16 mars 2026

1.Exposé du dossier
Proposition d'adhérer au projet « Nage en eaux libres- Meuse à Godinne
Demande d'autorisation concernant la mise en place d'un club de nage en eaux libres, de mettre en place des bouées permettant de délimiter la zone de nage autorisée, d'encadrer les activités du club au sein de cette zone.
Demande d'avis, commentaires et recommandations concernant les conditions envisagées à ce stade.

2. Proposition de décision
De marquer officiellement l'intérêt de la commune de Profondeville compte tenu de la proximité territoriale du site et l'attrait de ce dernier auprès d'un public profondevillois croissant qui pourrait bénéficier de cette initiative.
De donne mandat au Bourgmestre et à L'Echevin des Sports pour signer tout document visant à solliciter une dérogation régionale pour permettre la nage encadrée en eau libre sur la zone concernée.
De s'engager, au besoin, à participer logistiquement et/ou financièrement au projet dans une juste proportion à convenir ultérieurement en fonction des besoins et priorités qui seraient exprimés ?
3. Projet de délibération et pièces justificatives

4. Informations budgétaires

5. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale
Téléphone : 081/42.02.20
Courriel : pascale.willame@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Accompagnement en vue du renforcement de la cybersécurité des Communes- Choix de l'application de l'exception *in house* et conditions du marché

1. Exposé du dossier

L'outil Security Rating de Board of Cyber est utilisé depuis décembre 2023 via un marché conclu par le Bep dans le cadre de la centrale d'achats Smart City (Adhésion Conseil Communal du 17 janvier 2022).
Cet outil permet à notre Commune de mesurer, suivre et améliorer sa posture cyber grâce à une analyse automatisée de ses actifs exposés sur Internet.
Un rapport trimestriel nous est transmis avec la note actuelle et l'évolution par rapport au trimestre précédent (Impact des mesures prises et évolution des menaces).
Notre note au départ du marché était de 499/1000 soit juste au-dessus du 5ème percentile (niveau de maturité basique).
En décembre 2025, la note a évolué à 683/1000 soit au-dessus de la médiane pour le secteur des administrations publiques (niveau de maturité intermédiaire).

Il est à noter que cet outil évolue en permanence pour suivre l'évolution des menaces cyber.

2. Proposition de décision

Article 1er: De recourir aux services du Bureau Economique de la Province de Namur en application de l'exception dite « In House conjoint » tel que prévue à l'article 30 §3 de loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Art. 2: De soliciter une offre à conclure entre la Commune et le Bureau Economique de la Province de Namur;

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :
- Décision de l'inscription à l'ordre du jour du Conseil communal
- Projet de décision du Conseil communal du 16 mars

4. Informations budgétaires

Accompagnement gratuit
Option 1 : 500,00€ HTVA par an pour la mise à jour quotidienne de la cotation
Option 2 : 1.500,00€ HTVA par an pour l'analyse de l'Active Directory

Article 104/123-13 du budget ordinaire 2026

5. Subvention

Si option(s) levée(s) ; possibilité de les intégrer au subside TOP 3

6. Gestionnaire du dossier

Quentin Devaux - Service Finances
081/39 60 72 - quentin.devaux@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Règlement taxe annuelle communale sur la force motrice – adaptation suite à la circulaire du SPW 12/12/25

Séance du Conseil communal du : 16 mars 2026

1. Exposé du dossier

La circulaire du Gouvernement Wallon de 12/12/2025 relative à la taxe sur la force motrice, nous oblige à adapter le précèdent règlement du 13/10/2025.

"Attendu que sur le fondement de l'article L3611-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le taux de la taxe ne peut pas dépasser le plafond fixé à 20 EUR/KW, indexé selon le rapport entre l'indice des prix à la consommation du mois de janvier 2020 (109,69 sur la base de l'indice 2013) et celui du mois de janvier de l'année fiscale considérée ;"

L'exonération pour les nouveaux investissements se fera pour les moteurs à partir du 01/01/2021 pour une durée déterminée de 5 ans, à partir du 1er janvier de l'année qui suit l'investissement.

2. Proposition de décision

Arrête le règlement révisé et modifié

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- L'avis de légalité de la directrice financière
- La note de synthèse

4. Informations budgétaires

Impact : Recette : nul
Article budgétaire : 040/364-03
Avis de légalité de la Directrice financière : favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Minet, Edith
Téléphone : 081/39.60.74
Courriel : edith.minet@profondeville.be

PROFONDEVILLE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Projet de réserve naturelle à la Carrière des bâtis : Demande d'octroi d'un bail emphytéotique par le Cercles des Naturalistes de Belgique
Séance du Conseil communal du : 16 mars 2026

1. Exposé du dossier

Les Cercles des Naturalistes de Belgique (CNB) sollicitent l'octroi d'un bail emphytéotique sur des parcelles communales situées aux abords de la carrière des Bâtis, en vue de la création d'une réserve naturelle agréée.

Dans un premier temps, seule la zone immédiatement contiguë à la carrière serait visée. Une extension ultérieure pourrait être envisagée en concertation avec le DNF.

Les CNB demandent un bail emphytéotique d'une durée minimale de 32 ans, reconductible tacitement, et conclu à titre gratuit. Tous les frais liés à l'acte seraient à charge de l'emphytéote. L'approbation de l'acte relève de la compétence du Conseil communal.

2. Proposition de décision

- Approbation du projet d'acte établi par le notaire du CNB ;
- Charge le Collège de l'exécution de la décision, en ce compris la signature de l'acte.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Du projet de délibération ;
- Délibération du Collège du 07/01/2026 marquant son accord de principe ;
- Plan de la carrière ;
- Plan planifié de découpage selon le plan d'aménagement forestier de la future réserve
- Projet d'acte authentique.

4. Informations budgétaires

Impact : /
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Svetlana Degée - 081 67 08 13 – svetlana.degee@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Subsides Bien-Être Animal

Séance du Conseil communal du : 16 mars 2026

1. Exposé du dossier

Chaque année, il est possible d'être subsidié à hauteur de 3.000 euros pour mettre en place des actions en faveur du bien-être animal (stérilisation chats errants et sensibilisation).
Une subvention complémentaire (2.000€) est possible si l'Administration répond à au moins 7 critères parmi une liste de 12 critères définis par la Région (voir AGW 30 mars 2023).
A ce jour, l'Administration répond à 7 critères. Les subsides complémentaires de 2.000€ pourront donc être sollicités auprès de l'Administration régionale.
Ce point a pour but de formaliser les plans d'action pour l'année 2026 ainsi que d'officialiser la réponse de la commune aux critères attendus par l'administration régionale pour pouvoir prétendre aux 2.000€ de subsides complémentaires.

2. Proposition de décision

Art. 1 : D'approuver les plans d'actions annexés à la présente délibération et de confirmer formellement que l'Administration rencontre les 7 enjeux listés ci-avant en faveur du bien-être animal afin de prétendre au subside de 3.000€ ainsi qu'au subside complémentaire de 2.000€.
Art. 2 : De faire suivre la présente délibération à la cellule Bien-Être Animal du Service Public de Wallonie via l'adresse mail suivante : subventions.bienetreanimal@spw.wallonie.be.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

La Délibération du Conseil est annexée :
- Du plan d'action 2026
- Du plan d'actions de sensibilisation 2026
- De l'AGW du 30 mars 2023

4. Informations budgétaires

Impact : 4.132,23 euros H.T.V.A. 5.000 euros T.V.A.C.
Article budgétaire : 334/124-48
Avis de légalité de la Directrice financière : Non requis

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Région Wallonne
Montant : 3.000€ (montant de base) + 2.000€ (subvention majorée)

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Declercq Julien
Téléphone : 081/67.08.08
Courriel : julien.declercq@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Devis forestier 2026 - SN/724/7/2026

Séance du Conseil communal du : 16 mars 2026

1. Exposé du dossier

Il est nécessaire de valider les devis forestiers sollicités par le DNF dans le cadre de la gestion de nos bois pour l'année 2026. Le Collège communal a préalablement validé l'ensemble de ces devis (séance du 4 février 2026).

2. Proposition de décision

Art. 1. D'approuver le devis forestier non subventionnable références SN/724/7/2026 au montant de 19.203,82 € pour des travaux d'entretien, de régénération et de tourisme à effectuer dans les bois de Nismes et des Acremonts à Lustin ainsi qu'à la Haie de Liège.

Art. 2. De charger le Collège Communal de l'exécution de la présente.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

La Délibération du Conseil est annexée :

- Du Devis Forestier SN-724-7-2026
- De la Délibération du Collège communal du 4 février 2026

4. Informations budgétaires

Impact : 15.870,93 euros H.T.V.A. 19.203,82 € euros T.V.A.C.
Article budgétaire : 640/124-06
Avis de légalité de la Directrice financière : N'a pas souhaité remettre d'avis

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : -
Montant : -

6. Gestionnaire du dossier
Nom, prénom : Declercq Julien
Téléphone : 081/67.08.08
Courriel : julien.declercq@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : 3P/1090-BL - Achat d'un véhicule utilitaire 3,5T avec tri-benne et équipements de voirie

Séance du Conseil communal du : 16 Mars 2026

1. Exposé du dossier

: Fourniture d'un véhicule utilitaire léger de type châssis-cabine (PTAC 3,5 tonnes), équipé d'une tri-benne et d'un coffre de rangement.

Le véhicule doit être conçu pour des travaux de voirie ou de maintenance, offrant une charge utile optimale et une grande polyvalence grâce à sa configuration "tri-benne".

Il s'agit d'un véhicule propulsion à roues arrière jumelées, doté d'un châssis renforcé de type échelle pour garantir la robustesse lors du transport de matériaux.

L'équipement comprend un coffre métallique fixé derrière la cabine pour le rangement sécurisé de l'outillage, ainsi qu'une signalisation lumineuse complète (gyrophares et feux flash) pour les interventions sur la voie publique.

Lieu de livraison : Hall de voirie, Rue Raymond Noël 52-54 à 5170 Bois-de-Villers

2. Proposition de décision :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 3P/1090-BL et le montant estimé du marché "Achat d'un véhicule utilitaire 3,5T avec tri-benne et équipements de voirie", établi par l'auteur projet Olivier Vandekerckhove, (service travaux) , en collaboration avec le service des marché publics(Barbara Lupattelli) la Commune de Profondeville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.
Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- NDS
- CCH
- AVDF
- Délibération Collège
- Projet délibération Conseil

4. Informations budgétaires

Impact : 55.000,00 euros H.T.V.A. ou 65.500,00 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : article 421/743-52 projet n° 20260017
Avis de légalité de la Directrice financière : n° 05/2026 remis en date du 05 février 2026

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : X
Montant :X

6. Gestionnaire du dossier

Pour le volet administratif :
Personne de contact : Monsieur Olivier Vandekerckhove
Téléphone : 081/42.02.41
E-mail : barbara.lupattelli@profondeville.be

Pour le volet technique :
Monsieur Olivier Vandekerckhove
Téléphone : 081/39.60.87
E-mail : olivier.vandekerckhove@profondeville.be

11

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : 3P/1089 - ENTRETIEN DE VOIRIE - ENDUISAGES 2026

Séance du Conseil communal du : 16 Mars 2026

1. Exposé du dossier

Entretien de voirie - enduisages 2026 - Route du Fond à Arbre

Le travail comprend :
- L'effacement éventuel de marquages ;
- La mise à niveau de bouches à clef et d'incendie ;
- Le remplacement et ou la mise à niveau de trappillon ;
- Le traitement de zones de mauvaises poches ;
- Le fraisage de revêtements hydrocarbonés y compris évacuation ;
- L'évacuation et traitement de fraisât pollués au goudron ;
- La mise en œuvre de revêtements hydrocarbonés ;
- La mise en œuvre d'enduits scellés au M.B.C.F.

Les travaux décrits ci-dessus ne sont pas exhaustifs, le détail des travaux est repris dans les clauses techniques et le métré récapitulatif annexés au présent cahier spécial des charges.
Les travaux décrits ci-dessus ne sont pas exhaustifs, le détail des travaux est repris dans les clauses techniques et le métré récapitulatif annexés au présent cahier spécial des charges.

2. Proposition de décision

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 3P/1089-BL et le montant estimé du marché "Entretien de voiries - Enduisages 2026", établis par l'auteur de projet Christophe Demanet (service travaux) en collaboration avec Mme Barbara Lupattelli (service des marchés publics). Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.
Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.
Article 3 : De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :
- NDS
- CCH
- Plan
- Projet de délibération pour ordre du jour du Conseil du 16 mars
- Projet de délibération présentation à la séance Conseil du 16 mars
- Fichier Excell

4. Informations budgétaires

Impact : euros 233.607,20 H.T.V.A. euros 282.664,71 T.V.A.C.

Article budgétaire : Article 421/735-60 n° projet 20250012.

Avis de légalité de la Directrice financière : n°06 /2026 remis en date du 05 février 2026.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : X
Montant : X

6. Gestionnaire du dossier

Monsieur Christophe Demanet
Gestionnaire technique – Service travaux
tél : 081/39.60.85
Email : christophe.demanet@profondeville.be

Mme Barbara Lupattelli
Gestionnaire Administrative – Marchés publics
Tél. : 081/42.02.41
Email : barbara.lupattelli@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : 3P/1045 - Rue Franz Pelouse à Bois-de-Villers : Réfection de la voirie, de l'égouttage – Approbation de la "Convention de subventionnement forfaitaire de travaux d'aménagement d'arrêts de bus TEC" relative à 2 arrêts.

Séance du Conseil communal du : 16 mars 2026

1. Exposé du dossier

Le présent dossier concerne le projet de **réfection de la voirie et de l'égouttage de la rue Franz Pelouse** à Bois-de-Villers. Conformément au Décret budgétaire 2024 du Gouvernement Wallon concernant l'accessibilité des arrêts de bus aux personnes à mobilité réduite (PMR), le projet prévoit l'aménagement de **deux arrêts** :
• **542afa Bois de Villers Baty** : arrêt de 18 mètres en voirie, défini comme "praticable" (largeur de quai de 1,9 m).
• **542afb Bois de Villers Baty** : arrêt de 18 mètres en voirie, défini comme "conforme" (largeur de quai de 2,4 m).
Les plans techniques et le dossier de soumission ont été réalisés par le bureau d'études **INASEP**. Ces documents ont été vérifiés et validés par le département technique de l'**OTW** (Opérateur de Transport de Wallonie), qui a confirmé leur conformité aux critères PMR.
La convention soumise à approbation règle les modalités de **subventionnement forfaitaire**. L'intervention financière de l'OTW est fixée à un montant total de **23.000,00 € TVAC**, calculé sur la base d'un forfait de 11.500,00 € par arrêt. Bien que la convention doive normalement être approuvée avant le lancement du marché, les échanges avec l'OTW ont confirmé que la demande de subvention reste recevable pour la Commune.

2. Proposition de décision

Art. 1 : D'approuver la « Convention de subventionnement forfaitaire de travaux d'aménagement d'arrêts de bus TEC » relative à l'aménagement de ces 2 arrêts.
• **Art. 2** : De solliciter auprès de l'OTW la subvention forfaitaire de **23.000,00 € TVAC** pour la mise en conformité PMR des arrêts concernés.
• **Art. 3** : De confirmer que les travaux d'aménagement des quais ont été inclus dans le cahier spécial des charges (CSCH) rédigé par l'INASEP afin de garantir l'octroi de la subvention.
• **Art. 4** : De financer la part communale des travaux via le crédit inscrit à l'article extraordinaire **n° 877/735-60/2022** (Projet n° 20220066).
• **Art. 5** : De transmettre la convention signée ainsi que les documents relatifs à l'attribution du marché de travaux à l'OTW pour assurer le suivi administratif et le paiement

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :
- La convention OTW

- Le projet de délibération Conseil du 16.03.2026

4. Informations budgétaires

Intervention OTW : 23.000,00 € TVAC.
Article budgétaire : n° 877/735-60/2022 (Projet n° 20220066) du Budget Extraordinaire

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : SPW
Montant :

5. Gestionnaire du dossier

Gestionnaire administratif – Service Marchés publics	Gestionnaire technique – Travaux
Mme Barbara LUPATTELLI (Agent en charge des marchés publics)	**M. Grégory DAILLY** – Chef du service des Travaux
barbara.lupattelli@profondeville.be	Gregory.Dailly@profondeville.be>

Auteur de Projet Externe – INASEP

ING. Vincent Gaspard

Vincent.Gaspard@INASEP.BE>

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Remise aux normes de la cabine haute tension – Salle de gym à Profondeville

Séance du Conseil communal du : 16 mars 2026

1. Exposé du dossier :

Les travaux concernent :
- La dépose et l'évacuation en dehors du bâtiment de la salle de gym de l'ensemble des équipements de l'ancienne cabine Haute Tension situé au sous-sol. Voir plan en annexe.
-La mise en œuvre d'une nouvelle cabine Haute Tension en extérieur avec les travaux de terrassement et de raccordement vers les T.G.B.T. de l'école communale et de la salle de gym situés au sous-sol de la salle de gym.
- L'établissement de plans d'exécution chantier, du suivi chantier et As-Built pour réception par un organisme agréé. Les plans chantier seront établis par l'adjudicataire, au début du chantier en fonction des décisions prises d'un commun accord pour le choix et la position du matériel à mettre en œuvre, ainsi que les modes de pose des circuits et surtout des infrastructures électriques qui seront constituées de gaines PVC, TAL, goulotte et chemins de câbles.
Le positionnement des équipements et appareils à mettre en œuvre ainsi que toutes les fonctions relatives aux précautions à prendre en matière de sécurité et incendie, se fera sur place et d'un commun accord avec le fonctionnaire dirigeant et/ou le contrôleur des travaux.
- Ces documents devront être fournis avec la fiche technique pour approbation du matériel avant mise en œuvre. Ils seront également joints au dossier « As Built » ainsi qu'au D.I.U. (dossier d'interventions ultérieures).
Tous les équipements entrant dans la réalisation des installations doivent être de toute première qualité, de marques et fabricants largement connus, représentés en Belgique et disposant d'un service technique et de dépannage organisé.
Les équipements de conception improvisée, hybride et artisanale sont refusés.
Mise en conformité de l'ensemble de la cabine côté HT et BT suivant l'AR 04/12/2012, la Synergrid 2015 et le GRD.

2. Proposition de décision

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 3P/1091 et le montant estimé du marché "Remise aux normes de la cabine haute tension – Salle de gym à Profondeville", établi par l'auteur de projet Christophe Demanet (agent technique) en collaboration avec Mme Barbara Lupattelli (service des marchés publics) . Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.
Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- NDS
- CCH
- Plan
- Impétrants
- Projet de délibération pour ordre du jour du conseil du 16 mars
- Projet de délibération présentation à la séance Conseil du 16 mars
- Fichier Excell inventaire
- PGSS

4. Informations budgétaires

Impact : 95.364,89 euros H.T.V.A. 115.391,52 euros T.V.A.C.
Article budgétaire : n° 7225/724-60 (projet n° 20260034)
Avis de légalité de la Directrice financière : N° 07/2026 du 11 février 2026

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : X
Montant :X

6. Gestionnaire du dossier

Monsieur Christophe Demanet
Gestionnaire technique – Service travaux
tél : 081/39.60.85
Email : christophe.demanet@profondeville.be

Mme Barbara Lupattelli
Gestionnaire Administrative – Marchés publics
Tél. : 081/42.02.41
Email : barbara.lupattelli@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Décision quant à la mise au rebut et le mise en vente d'une remorque GOURDON

Séance du Conseil communal du :16/03 /2026

1. Exposé du dossier

Décision quant à la mise au rebut et la mise en vente d'une remorque GOURDON

2. Proposition de décision

DECIDE

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : de photos, des références techniques du véhicule

4. Informations budgétaires

~~Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.~~
~~Article budgétaire :~~
~~Avis de légalité de la Directrice financière :~~

5. Subvention

~~Pouvoir subsidiant :~~
~~Montant :~~

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Nancy Devaleriola
Téléphone : 081/42 02 44
Courriel : nancy.devaleriola@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Règlement complémentaire de circulation – Profondeville - Agrandissement de la zone 30 km/h à l'avenue du Centenaire et du Try Saint-Pierre

Séance du Conseil communal du : 16 mars 2026

1. Exposé du dossier

Le Collège communal a décidé, le 25/02/2026, d'agrandir la zone 30km/h, instaurée rue du Herdal et rue Buissonnière, à l'Avenue du Centenaire et à la rue Try Saint-Pierre ;
Vu l'avis technique préalable favorable rendu le 23/10/2025 par la direction du SPW MI ;
Attendu que cet avis préconise d'abroger la zone 30 "abords d'école" et de créer une zone 30 dite "classique", préconisant certains aménagements ;
Attendu que la zone 30km/h peut être délimitée (conformément au plan ci joint) comme suit :

- Rue Try Saint Pierre ;
- Avenue du Centenaire ;
- Rue du Herdal ;
- Rue Buissonnière ;

Attendu que la mesure sera matérialisée par :

- Panneaux F4a et F4b en entrées et sorties de zone ;
- Marquage au sol de signaux F4a en guise d'effet de porte à chaque entrée de la zone ;
- A hauteur du n°2 Rue du Centenaire : 2X 2 potelets avec D1, conformément au plan ci joint ;

Proposition de décision

Art.1 : D'arrêter le règlement complémentaire suivant :

1- Abrogation de la zone 30 "abords d'école" création d'une zone 30 dite "classique" délimitée, conformément au plan ci-joint, comme suit :
 - Rue Try Saint Pierre.
 - Avenue du Centenaire.
 - Rue du Herdal.
 - Rue Buissonnière.

2- Matérialisation de la mesure par la signalisation suivante :
 - Panneaux F4a et F4b en entrées et sorties de zone.
 - Marquage au sol de signaux F4a en guise d'effet de porte à chaque entrée de la zone.
 - A hauteur du n°2 Rue du Centenaire : 2X 2 potelets avec D1, conformément au plan ci-joint.

Art. 2 : De charger le service travaux de la mise en œuvre de ces aménagements lorsque le règlement sera en vigueur.

Art. 3 : Le présent règlement complémentaire sera soumis à approbation du SPW via le guichet des pouvoirs locaux.
Art. 4 : De publier le présent règlement conformément aux dispositions des articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, une fois reçue la validation de la tutelle.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

La Délibération du Conseil est annexée :

- De la Délibération du Collège communal du 25 février 2026 décidant de proposer d'arrêter le règlement complémentaire au Conseil communal
- Du rapport de visite de Denis Bouillot (SPW) du 23 octobre 2026
- Du plan d'aménagements de la rue du Centenaire
- Du plan de la zone 30

4. Informations budgétaires

Impact : 0 euros H.T.V.A. 0 euros T.V.A.C.
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Nancy Meurice
Téléphone : 081/67.08.09
Courriel : mobilite@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Décisions prises par le Collège Communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Séance du Conseil communal du 16 mars 2026

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délibération du Conseil Communal du 13.01.2025, le Collège Communal a reçu délégation pour procéder à la désignation et à l'ensemble des décisions, en ce compris le licenciement, après instruction et procédure conformes au règlement spécifique, dans le cadre des relations contractuelles avec les agents contractuels et contractuels subventionnés.
Les décisions sont ensuite communiquées au Conseil Communal.

2. Proposition de décision

Prise d'acte de différentes décisions en matière de personnel.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Guilbaud Valentine
Téléphone : 081.42.02.21
Courriel : valentine.guilbaud@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Admission à la pension de retraite anticipée en date du 01.11.2026 – ouvrier contractuel subventionné.

Séance du Conseil Communal du 16 mars 2026

1. Exposé du dossier

Monsieur *** ***, ouvrier contractuel subventionné depuis le 01.09.1990 (CDI, temps plein), souhaite faire valoir son droit d'être admis à la pension de retraite anticipée en date du 01.11.2026, puisqu'il sera, à cette date, dans les conditions d'âge et de carrière.

2. Proposition de décision

Prise d'acte que Monsieur *** ***, ouvrier contractuel subventionné, est dans les conditions pour être admis à la pension de retraite anticipée en date du 01.11.2026, puisqu'il remplit à cette date, les conditions d'âge et de durée de carrière.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

- Courrier de Monsieur *** *** adressé à l'Administration Communale de Profondeville (23.01.2026) - Prise de cours de la pension de retraite anticipée.
- Délibération du Collège du 04.02.2026 : Admission à la pension de retraite anticipée en date du 01.11.2026 - Monsieur *** *** - ouvrier contractuel subventionné - Inscription du point à l'ordre du jour du Conseil Communal du 16.03.2026.

4. Informations budgétaires

Pension complémentaire constituée par la mise en place, au 01.01.2022, d'un second pilier de pension pour les agents contractuels de l'Administration communale de Profondeville avec le bénéfice d'une réduction de la cotisation de responsabilisation.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Guilbaud Valentine
Téléphone : 081/42 02 21
Courriel : valentine.guilbaud@profondeville.be